



COMMISSARIAT A L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU JURA

Compte-rendu – Comité de Projet #4

Avenir Montagnes Ingénierie – Pays du Haut-Jura

Mardi 23 Janvier 2024 – 9h30-12h30

Personnes présentes :

- Hélène de Kergariou, commissaire à l'aménagement du Massif du Jura
- Eric Guilpart, Banque des territoires (en visio-conférence)
- Nolwenn Marchand, élu référent au tourisme pour le Pays du Haut-Jura et Président de la communauté de communes de la Station des Rousses
- Suzy Marcadella, DGS, communauté de communes de la Station des Rousses
- Paul Colle, Responsable du développement territorial et touristique, communauté de communes de la Station des Rousses
- Anthony Collet, directeur marketing de la SOGESTAR
- Delphine Gallois, 4 ème Vice-Présidente CCSR Communication, Événementiel, Sports, Station des Rousses
- Michel Puillet, 2ème Vice-président à la commission hébergement et services à la population, Station des Rousses
- Laure Chervet, DGS, communauté de communes Haut-Jura Saint Claude (en visio-conférence)
- Isabelle Heurtier, Présidente, communauté de communes Haut-Jura Saint Claude (en visio-conférence)
- Claude Mercier, élu au tourisme, communauté de communes Haut-Jura Saint Claude
- Philippe Pirazzi, élu au tourisme, communauté de communes la Grandvallièrre
- Laure Gobin, directrice de l'Office de Tourisme Haut-Jura Grandvaux
- Laurent Petit, Président, communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Jean-Gabriel Robez-Masson, élu au tourisme, communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Marc Cretin, directeur de l'Office de Tourisme, Haut-Jura Arcade
- Pierre Alland, consultant, Alpa Conseil (en visio-conférence)
- Matthieu Peroz, chef de service développement territorial et Pays, Parc naturel régional du Haut-Jura
- Camille Moine, cheffe de projet transition touristique pour le Pays du Haut-Jura - Avenir Montagnes

Personnes excusées :

- Maud Bottagisi, directrice Office de tourisme Haut-Jura Saint Claude
- Yanis Lashini, chargé de mission tourisme Haut-Jura Saint Claude
- Françoise Vespa, Présidente de la communauté de communes de la Grandvallièrre, Présidente du Pays du Haut-Jura



- Camille Caron, DGS, communauté de communes la Grandvallière
- François Laigneau, directeur territorial BFC, Banque des territoires
- Vincent Brajon, DDT 39
- Medhi Vandel, 5ème Vice-Président Activités quatre saisons, Station des Rousses

Documents

- Ce compte-rendu est transmis avec le document de présentation diffusés lors du comité de projet :
 - « Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »
- La synthèse du programme d'actions mise à jour à la suite du COPIL #4

Ordre du jour

- Bilan des avancées et prolongation du programme Avenir Montagnes jusqu'à juin 2026
- Quel programme d'actions 2024 ?
 - Avancées de l'étude de gouvernance en cours, par Pierre Alland (Alpa Conseil) :
 - Vers une unification de la taxe de séjour ?
 - Quelles données d'observation ?
 - Point d'étape itinérance : quels scénarii d'itinérance ?
 - Projet Parc : quelle gestion des sites fréquentés ?
 - Quelles actions à engager cette année ?
- Points d'étape à prévoir en 2024
- *Programme d'actions 2025-2026 (non traité par manque de temps – à valider lors du prochain COPIL)*



1. Mots introductifs

Nolwenn MARCHAND introduit la séance en annonçant la validation de la prolongation du programme Avenir Montagnes sur deux ans supplémentaires, ce qui nous permet d'entrer dans la phase opérationnelle dès 2024. Après 1 an et demi de concertation, l'objectif est de valider les premières actions à enclencher dès maintenant.

2. Avancées de l'étude de gouvernance en cours, par Pierre Alland (Alpa Conseil)

Taxe de séjour (Action 1.1)

Voir pages 5 à 11 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Pierre Alland présente un état des lieux des taxes de séjours sur le territoire (barème, collecte...), et indique une opportunité pour envisager des pratiques mutualisées.

Des préconisations sont faites :

- Harmoniser le barème, les méthodes et les périodes de perception des taxes de séjours sur l'ensemble du territoire, y compris pour les échelons communaux.
- Déployer un outil de collecte partagés entre les EPCI et communes pour maximiser les recettes et améliorer le processus de collecte et la valorisation de la taxe.

Il est précisé de porter attention à l'aspect calendaire.

- Communication, information et appropriation du sujet pour l'ensemble des parties prenantes : 1 an.
- Vote et prise de délibération en 2025 pour une application en 2026.

Laurent Petit est favorable et précise que l'outil de collecte peut être mutualisé même si les recettes sont ensuite redistribuées aux collectivités qui en ont la compétence.

Cependant, il doit poser la question aux communes de son EPCI (Haut-Jura Arcade Communauté) car les taxes de séjour sont gérées par celles-ci.

Nolwenn Marchand y est favorable mais indique que le travail de convergence est délicat.

Claude Mercier fait part de l'amélioration de la collecte et de la valorisation de la taxe pour Haut-Jura Saint-Claude depuis la mise en place du logiciel à l'échelle de l'intercommunalité. Il est souhaitable que ça serve à tout le territoire.

Concernant la revue des barèmes des taxes de séjours, Delphine Gallois propose de s'inspirer des prix se pratiquant ailleurs, notamment sur les Monts Jura et Métabief, et indique que les taxes de séjour sont justifiées et non excessives. L'ensemble des élus acquiescent.

Nolwenn Marchand indique que la taxe de séjour ne constitue pas un avantage concurrentiel, mais le fait de pouvoir regarder ce qui se pratique ailleurs permet d'avoir des références.

Philippe Pirazzi indique l'importance de bénéficier de ces recettes pour entretenir et améliorer les aménagements touristiques et de loisirs.

Actuellement, les usages de cette taxe sont divers. Pour certains, ces recettes permettent de « combler le déficit », pour Haut-Jura Saint-Claude, elles sont réinjectées dans le budget de l'Office de Tourisme, pour d'autres, elles permettent d'entretenir certains équipements.

- **Les 4 EPCI sont favorables à unifier les barèmes des taxes de séjours et avoir un outil de collecte commun. Ils s'engagent à en**



parler au sein de leurs EPCI/communes cette année, pour délibérer en 2025.

Datas (Action 1.3)

Pierre Alland présente un compte-rendu du comité technique qui s'est tenu en octobre 2023 sur le sujet des datas.

Voir pages 12 à 18 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Un mandat politique est nécessaire pour avancer :

- 1^{ère} étape : établir l'inventaire des structures/interlocuteurs à mobiliser et réaliser une étude technique des besoins du territoire.
- 2^{ème} étape : définir les spécifications techniques de l'agrégateur (enjeux, usages, parties prenantes, versions fonctionnelles, ergonomie)
- 3^{ème} étape : conventionnements nécessaires, validation du développement et lancement

Un point d'étape est proposé lors du prochain COPIL qui se tiendra en juin 2024.

Il est précisé que la partie étude est prise en charge par la Banque des Territoires dans le cadre du financement du cabinet Alpa Conseil. Eric Guilpart indique que la Banque des Territoires peut accompagner le territoire à hauteur maximum de 50% pour la mise en place de l'outil.

Pierre Alland estime l'outil socle évolutif à 50 000€.

Camille Moine précise qu'une enveloppe financière reste, dans le cadre du Programme Avenir Montagnes Ingénierie, et qu'elle peut être utilisée pour ce projet. Il n'y a donc, dans un premier temps, aucune participation des EPCI.

Philippe Pirazzi questionne Eric Guilpart sur la continuité d'accompagnement, notamment en termes de fonctionnement de l'outil.

Eric Guilpart précise bien que les frais de fonctionnement ne pourront être aidés par la Banque des Territoires.

Pierre Alland indique un travail par palier avec un V1 de l'agrégateur de 8 à 12 mois ; puis un enrichissement sous 18 mois pour un outil fonctionnel. Il précise le besoin de formation du personnel très important pour garantir l'efficacité de l'outil ; c'est une condition indispensable à la réussite du projet. Selon lui, cet outil permettra d'automatiser les données en temps réel et constituera un véritable outil d'aide à la décision et un outil de pilotage important, dont les EPCI ne pourront se passer dans quelques années.

Hélène de Kergariou indique que cet outil a de l'intérêt uniquement s'il est porté à l'échelle du Pays. Comme le territoire du Pays du Haut-Jura fait partie des 4 territoires du Massif du Jura à avoir obtenu une prolongation sur deux ans supplémentaires, elle attend des élus des EPCI qu'ils s'impliquent dans les projets liés au programme et actés collégialement.

Nolwenn Marchand porte un point d'attention important : ce travail doit nécessairement se faire ensemble, avec l'ensemble de techniciens des EPCI, et pas seulement par le Pays pour le compte des EPCI. Il se tourne vers les techniciens pour connaître la plus-value de mettre en commun cet observatoire et le travail que ça représente.



Anthony Collet voit un réel intérêt pour anticiper les flux et améliorer la gestion et l'accueil des clientèles (exemple : gestion des parkings et des navettes, gestion des RH...).

Delphine Gallois renchérit quant à l'intérêt de l'outil pour mieux cibler des clientèles potentielles en ailes de saisons.

Laure Gobin dit que cet outil peut être utile pour analyser la fréquentation des sites naturels et touristiques. Très peu de données sont disponibles sur le territoire. Elle préconise également de voir ce qu'il se fait ailleurs pour ne pas doubler les données et outils avec les territoires voisins, et analyser les forces et les faiblesses des outils comme apport d'expériences.

Claude Mercier indique qu'à long terme, c'est un gain de temps évident avec un automatisme des bilans.

Michel Puillet s'inquiète du temps que peuvent y consacrer les techniciens.

Suzy Marcadella pense que les premières phases vont imposer un temps de travail conséquent, mais qui sera gagné par la suite.

Isabelle Heurtier donne son accord pour aller plus loin et investir du temps agent pour ce premier travail de constitution, mais sans engagement financier de la part des EPCI à ce stade.

- **1^{ère} étape validée par l'ensemble des élus :**
 - **Établir l'inventaire des structures/interlocuteurs à mobiliser et envoi d'une lettre avec mandat politique sur la possibilité de les contacter**
 - **Réaliser une série d'entretiens techniques : outils, structure de données, formats, fréquence, granularité, données en flux ou en stock ; sollicitations de jeux de données...**
 - **Définition des spécifications techniques d'un agrégateur**
- **Point d'étape en juin 2024 et lancement du dossier pour la Banque des Territoires**

Itinérances (Action 5)

Pierre Alland présente le résultat des travaux menés sur l'entretien des itinéraires et la structuration d'un GR de Pays, comme il avait été souhaité lors du dernier COPIL.

Voir pages 19 à 29 du document « Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Une multitude d'acteurs interviennent dans l'entretien des itinéraires de randonnée, avec une coordination systématique par les EPCI, mais le suivi reste insuffisant - besoins d'entretiens reportés progressivement dans des tableaux Excel. Il y a aussi un enjeu à déployer un parc d'écompteurs (temps réel), à agréger avec des données disponibles provenant des pratiquants (Outdoorvision), afin de comprendre le réseau et son usage pour le rationaliser.

Concernant la structuration d'un GR de Pays, à ce stade, aux vues des carences en hébergements et services sur certaines parties du territoire, structurer un réel produit d'itinérance à l'échelle des 4 EPCI prendra du temps.



Deux hypothèses de travail sont alors proposées :

- S'appuyer sur le réseau PDIPR existant et les hébergements et services disponibles pour structurer rapidement quelques liaisons.
- Définir un itinéraire qui couvre l'ensemble du territoire et renforcer les capacités d'hébergements, de manière à constituer un réel GRP.

Laurent Petit émet une volonté de maintien de l'itinérance, mais reconnaît le problème de la nuitée unique sur le territoire. Il propose de travailler sur des plus petites boucles réalisables « en étoile » d'un point de départ.

Jean-Gabriel Robez-Masson indique un besoin d'harmoniser les balisages et la signalétique sur l'ensemble du territoire, comme il en était déjà question durant les COLORANDO. Il faut faire attention aux suppressions des GR sur le territoire, pour maintenir l'offre. Le départ des gares est une bonne idée, ça permettrait de les mettre en valeur et de faire du lien et d'offrir de la visibilité à la Ligne des Hirondelles.

Il y a aussi un besoin de canalisation des flux et de sécurisation des sentiers.

Pierre Alland complète en indiquant qu'il faut connaître les fréquentations des itinéraires pour les prioriser ; d'où l'intérêt de la collecte des données.

Philippe Pirazzi indique qu'il y a aussi tout un panel de services à organiser pour valoriser l'itinérance (portage de bagage avec des ânes, etc.)

Isabelle Heurtier dit qu'il faut améliorer l'existant et prioriser les itinéraires dans un premier temps.

Concernant le manque d'hébergement, Delphine Gallois évoque le projet ENJ/GTJ de cabanes confort et aire de bivouac. Camille Moine a déjà pris contact avec eux et indique qu'il est possible d'étendre ces réalisations en dehors de l'itinéraire GTJ.

Camille Moine rappelle que la carence en hébergement met en péril les 2 GRP existants sur le territoire. Ce sont deux produits touristiques qui peuvent disparaître.

- **L'ensemble des élus valident le fait d'améliorer le suivi des itinéraires via les outils existants (Géotrek par exemple) et d'avoir une signalétique commune sur l'ensemble du territoire.**
- **Les élus valident un phasage pragmatique : travailler sur les itinérances plus courtes reliées aux gares, en fonction des hébergements et services disponibles, sans perdre de vue l'idée de rayonner à l'échelle Pays et d'apporter une vraie valeur ajoutée à ces itinéraires.**

3. Présentation des autres actions proposées, par Camille Moine

Communication (Action 1.2)

Voir page 30 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Laurent Petit voit l'opportunité d'avoir des supports/outils de communication commun, sans pour autant partager une identité unique. Exemple : carte touristique, guide touristique...



Nolwenn Marchand indique que déployer une stratégie commune de communication, avec des outils uniques autour de la destination « Haut-Jura », doit être la conclusion des opérations collectives, menées ensemble. À ce stade d'avancement de la démarche, il est encore trop tôt. Mais, il est d'accord d'envisager de partager quelques outils communs, sous des dénominations encore différentes.

Hélène de Kergariou indique que la marque de destination est Montagnes du Jura (Ain, Doubs, Jura) mais que le Haut-Jura peut constituer une « sous-destination » à part entière. Elle voit un intérêt à partager une carte touristique commune pour valoriser la globalité de l'offre existante sur le territoire.

- **En 2024, les élus valident le lancement d'un travail commun entre les offices de tourisme pour partager des outils de communication, tout en veillant à garder chacune son identité. La réalisation d'une carte touristique comme 1^{er} outil commun est validée. Une réflexion entre offices de tourisme doit être engagée afin de partager d'autres outils.**

Mettre en avant les démarches responsables et respectueuses de l'environnement dans la promotion touristique (Action 2.2)

Voir page 31 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Camille Moine évoque le fait de valoriser les initiatives exemplaires. Les Offices de tourisme le font déjà tous à leur échelle et de façon différente. L'idée est de partager les bonnes pratiques, voire « faire » collectivement (ex : formation des professionnels du tourisme, éducateurs, etc).

- **Il est préconisé d'intégrer cette action à l'action 1.2 concernant la promotion et la communication, ou plus largement « le travail inter-OT ».**

Accompagner la fidélisation et la transformation des métiers saisonniers (Action 3)

Voir page 32 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

La quantité de travail étant déjà conséquente pour 2024, l'aspect métier saisonnier est laissé de côté pour le moment.

Cependant, il est volontaire de laisser l'action sur les logements saisonniers, étant donné que les communes touristiques ou station classée de tourisme sont dans l'obligation de produire une convention de logements des travailleurs saisonniers. Les communes de Bois d'Amont, Prémanon, Les Rousses et Lamoura sont en phase de terminer cette convention.

Cette action est portée par les communes concernées.

- **Le Pays s'engage à accompagner les communes et inter-communautés à l'élaboration des conventions de logements saisonniers.**



Nordique (Action 6)

Voir page 33 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Le CD39 avait la volonté d'aider en investissement la diversification/adaptation des sites nordiques. Nous sommes en attente de leur retour afin de mettre en cohérence nos actions.

Nous ne nous prononçons pas sur ce sujet avant de les avoir rencontrés.

Une fête du patrimoine industriel et des savoir-faire, en collaboration avec Haut-Bugey Tourisme et la ville d'Oyonnax ? (Action 7.2)

Voir page 34 du document «Présentation-Coproj4-PHJ-230124 »

Camille Moine a participé aux ateliers de concertation organisés par la Ville d'Oyonnax dans le cadre du programme Avenir Montagnes. L'atelier thématique « Patrimoine industriel et Savoir-faire » a montré une envie de coopération entre le Haut-Bugey et le Haut-Jura sur cette thématique historique qui rassemble les deux territoires : créer un événement le 1^{er} week-end de juillet qui valoriserait ce patrimoine.

Le programme est entièrement à construire.

Laure Gobin indique qu'il existe déjà une Journée du Patrimoine en septembre, ainsi que bien d'autres événements encore trop peu connus sur le territoire, qui sont certainement déjà à dynamiser.

Philippe Pirazzi émet la problématique du manque de bénévoles et du temps important à y consacrer pour réussir cet événement.

Delphine Gallois évoque les traditionnelles fêtes du Haut-Jura d'avant, qui rassemblaient 40 000 personnes sur le week-end, et qui valorisait cette destination.

Michel Puillet attire l'attention sur le besoin et la difficulté de mobiliser un certain nombre d'acteurs.

- **Vu le travail déjà conséquent à fournir, il est préconisé de valoriser les événements existants plutôt que d'en recréer pour le moment.**

4. Complémentarité avec des projets Parcs, par Matthieu Peroz

AMI « journée de maraudage sur les sites naturels »

Matthieu PEROZ indique le lancement imminent d'un AMI du Parc auprès des collectivités pour organiser le maraudage. Il précise que le Parc n'a plus l'appui de financeurs historiques, ce qui l'oblige à envisager une participation des collectivités demandeuses. Ainsi, l'appui du Parc est réorienté sur ce sujet : il montera les dossiers LEADER permettant d'accéder à des financements et il apportera des outils de communication « Quiétude attitude », complétant les messages oraux diffusés localement par les maraudeurs.

AMI « maîtrise de la fréquentation des espaces naturels »

Matthieu PEROZ indique ensuite le lancement imminent d'un second AMI du Parc auprès des collectivités et gestionnaires, afin d'identifier des 3 sites-pilotes en tension, nécessitant une maîtrise des flux de fréquentation car impactant les espaces naturels concernés.

Après une phase méthodologique et de recueil d'informations sur leur vulnérabilité et leur capacité de charge touristique, l'idée est d'aboutir à une phase opérationnelle avec des



préconisations d'aménagements ou toutes autres solutions contribuant à un équilibre durable des différents usages (loisirs, mais aussi agriculture, sylviculture, biodiversité, riverains...). À terme, le but est également de disposer de retours d'expériences divers, quant à la régulation des flux touristiques et d'en faire bénéficier tout site à enjeux.

Camille Moine et Nolwenn Marchand remercient l'ensemble des participants et lèvent la séance.